



1188 Gimel, le 9 juin 2016

**CONSEIL COMMUNAL  
DE GIMEL**

## **RAPPORT**

**sur le préavis municipal No 2-2016**

### **Règlement communal sur le subventionnement des études musicales**

Monsieur le Président,  
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Jean Léon Juillerat, Président  
Serge Kursner  
Antonio Felgueiras  
Stéphane Pichon  
Marika Debonneville, rapporteur

s'est réunie le 9 juin 2016 à la salle des commissions pour étudier le préavis et préparer les questions à M. Philippe Rezzonico, municipal que nous remercions pour sa collaboration.

Les élèves qui fréquentent l'école de musique associée à la FEM peuvent bénéficier des subsides selon la demande d'aide individuelle pour les études musicales qui est à déposer à l'administration communale.

Cette loi permet une égalité de traitement pour les enseignants et les élèves des écoles de musiques agréées et de plus, favorise l'apprentissage musical à tous.

#### **Conclusion :**

La Commission unanime propose :

1. d'accepter le règlement communal sur le subventionnement des études musicales.
2. d'admettre qu'il entre en vigueur après l'approbation du Chef du département des institutions et de la sécurité.

Pour la commission :

Jean Léon Juillerat, Président



Serge Kursner



Antonio Felgueiras



Stéphane Pichon



Marika Debonneville, rapporteur

